



Guide de restitution
update 2021



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

For the many
journeys in life

Guide de restitution

Ce document rassemble tout ce que vous devez savoir sur la restitution de votre véhicule de leasing.

La reprise constitue une étape importante: c'est le moment où Arval et votre employeur mettent fin au contrat de votre véhicule. Lors de la reprise, nous vérifions l'état général de votre véhicule et comparons la date de reprise et le kilométrage réel aux données du contrat.

Avec ce guide, nous souhaitons vous informer afin de faciliter le déroulement de la restitution de votre véhicule et réduire les coûts supplémentaires occasionnés par une distraction ou un oubli.

Comment restituer mon véhicule?

- Propre (intérieur et extérieur), afin de permettre une inspection qualitative.
- Comportant tous les documents officiels, clés et options/accessoires originels (voir liste de contrôle).
- Doté de pneus adaptés à la saison en cours: pneus d'été (du 1er mai au 30 septembre) ou, s'ils sont compris dans votre contrat, pneus d'hiver (du 1er octobre au 30 avril).
- Sans référence à des données personnelles (historique du GPS, Bluetooth ...).

Où restituer mon véhicule?

Votre responsable de parc automobile vous expliquera la méthode que vous devez employer pour remettre votre véhicule parmi celles décrites ci-dessous.

Classic

Votre responsable de parc automobile ou vous-même nous informez, au moins cinq jours ouvrables à l'avance, du jour, de l'heure et du lieu auxquels votre véhicule pourra être enlevé

Remote

- Votre responsable de parc automobile ou vous-même nous informez, au moins cinq jours ouvrables à l'avance, du jour, de l'heure et du lieu (à l'agence ou dans un garage) auxquels votre véhicule pourra être enlevé.
- Votre responsable de parc automobile ou vous-même êtes ensuite contacté par notre partenaire externe pour planifier le rendez-vous d'inspection. À cette fin, nous avons besoin de votre numéro de GSM et de votre adresse électronique.
- L'inspecteur procédera à l'inspection en votre présence et vous fera ensuite signer le rapport y afférent (conformément aux normes Renta).

Drive-in

- Vous pouvez rendre votre véhicule chez Arval (Ikaroslaan 99, 1930 Zaventem), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h.
- Vous devez prendre rendez-vous au moins 24 heures à l'avance, par téléphone au numéro 02 240 01 99 ou par e-mail via logistic.be@arval.be.

Quid des dégâts d'utilisation?

Un véhicule utilisé pendant quelques années ne peut naturellement plus être considéré comme neuf. Les dommages apparus en conséquence de l'utilisation normale du véhicule sont considérés comme des dégâts d'utilisation.

Renta, la Fédération belge des loueurs de véhicules, a établi les critères auxquels un véhicule doit satisfaire au moment de sa restitution. Les dégâts d'utilisation conformes aux directives de Renta ne seront pas facturés. Vous pouvez consulter le guide de restitution Renta à l'adresse www.renta.be.

Le retrait d'accessoires achetés de votre propre initiative ne peut engendrer de dégâts visibles au véhicule.

Puis-je racheter mon véhicule à la fin du contrat?

Vous recherchez un nouveau véhicule pour votre partenaire, pour un(e) ami(e), un proche, un(e) collègue, un(e) voisin(e), ...?

Saviez-vous que vous aviez la possibilité de racheter votre véhicule de leasing à la fin du contrat? Quels sont les avantages?

Une plus grande sécurité

En tant que conducteur du véhicule, vous connaissez le kilométrage, l'historique et l'état technique de celui-ci mieux que quiconque.

Tous les services d'entretien sont effectués par un concessionnaire officiel et selon les intervalles indiqués par le fabriquant.

Nous vous offrons un an de garantie, un an d'assistance via Touring Assistance et vous remboursons les coûts relatifs au contrôle technique.

Gain de temps

Vous ne perdez pas de temps à chercher un autre véhicule qui satisfait à vos exigences.

Intéressé?

N'hésitez pas à contacter à temps (de préférence au moins 4 semaines d'avance) l'équipe B2C Remarketing, par téléphone au numéro 02 240 01 99 ou par e-mail via usedcar@arval.be.

Liste de contrôle pour la restitution du véhicule

Les documents officiels requis sont-ils présents?

- la plaque d'immatriculation officielle (à l'arrière)
- le certificat d'immatriculation
- le certificat de conformité (assurez-vous qu'il ne s'agit pas d'une photocopie)
- le certificat de visite à l'inspection automobile (si applicable)
- le carnet d'entretien et mode d'emploi du véhicule et des éventuels accessoires.

En cas de perte ou de vol d'un ou de plusieurs de ces documents, veuillez contacter notre service Insurance le plus rapidement possible au 02 240 01 99. Nous vous ferons part des démarches à entreprendre pour obtenir un duplicata dans les plus brefs délais.

Clés

- la clé d'origine
- la clé de réserve
- toutes les cartes ou clés spéciales vous ayant été remises au début du contrat (y compris les commandes à distance); les codes antivol et anti-carjacking doivent être réinitialisés en fonction des paramètres d'usine ou être clairement indiqués.

Options

- la carte CD, DVD ou SD du système de navigation
- la plage arrière ou le filet à bagages à l'arrière
- les appuie-têtes
- le(s) siège(s) amovible(s), etc.

Accessoires

- le système de navigation (si mobile)
- le coffre ou les barres de toit (clés comprises)
- le crochet d'attelage (clés comprises)
- le porte-vélos (clés comprises), etc.

Carte carburant

Si vous avez une carte carburant émise par Arval, nous vous demandons de la détruire une fois le contrat de leasing terminé afin d'éviter toute utilisation abusive, perte ou vol.

Ai-je retiré tous mes effets personnels?

- historique GPS, bluetooth, etc.
- connection avec une application du constructeur sur votre smartphone
- vos documents personnels (carte d'habitant, badge d'accès, etc.)
- un CD dans le lecteur
- la commande à distance de la porte de votre garage, votre dispositif de paiement pour péage, etc.
- vos lunettes (de soleil), etc.

Ai-je nettoyé mon véhicule (intérieur et extérieur)?

Tous les accidents ont-ils été déclarés?

